

1. Généralités

- 1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent aux relations contractuelles relevant du domaine professionnel entre Canon (Suisse) SA (ci-après dénommée Canon ou mandataire) et le partenaire contractuel (ci-après aussi dénommé mandant) et deviennent partie intégrante du contrat par leur intégration dans le contrat principal.
- 1.2 Les présentes conditions générales énoncent les obligations des parties contractantes en matière de protection des données qui découlent des livraisons et prestations décrites dans le contrat principal. Elles s'appliquent à toutes les activités en relation avec le contrat principal dans lesquelles des employés du mandataire ou des personnes nommées par le mandataire traitent des données à caractère personnel («données») du mandant. Elles s'appliquent en complément et en second lieu aux conditions générales de vente de Canon, disponibles sur www.canon.ch/agb.

2. Objet, nature, finalité et durée du traitement par sous-traitance

- 2.1 La base juridique, l'objet et la durée ainsi que la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel ainsi que les catégories de personnes concernées sont déterminés par le contrat principal, les présentes «Conditions générales du traitement des données personnelles par sous-traitance» et l'«Annexe A» aux présentes CG TDPST.
- 2.2 Les dispositions des présentes CG TDPST s'appliquent pour la durée de la fourniture effective de services liés à des obligations de protection des données par Canon en vertu du contrat principal, dans la mesure où aucune obligation supplémentaire ne découle des dispositions des présentes CG TDPST au-delà de cette durée.

3. Champ d'application et responsabilité

- 3.1 Canon traite des données personnelles au nom et sur instruction du partenaire contractuel. Cela comprend les activités spécifiées dans le contrat principal et dans les annexes de celui-ci. Dans ce cadre, le partenaire contractuel est seul responsable du respect des dispositions légales des lois sur la protection des données, en particulier de la licéité de la transmission des données au mandataire et de la licéité du traitement des données («mandant») au sens de l'art. 10a LPD ou «responsable du traitement») au sens de l'art. 4 n° 7 RGPD).
- 3.2 Les instructions sont initialement définies par le contrat principal et peuvent ensuite être modifiées, complétées ou remplacées par des instructions individuelles, fournies par le partenaire contractuel par écrit ou dans un format électronique (texte) à l'organe désigné par Canon. Les instructions qui ne sont pas prévues dans le contrat principal sont traitées comme une demande de modification des prestations. Les instructions orales doivent être confirmées immédiatement par écrit ou sous forme de texte.

4. Obligations de Canon

- 4.1 Canon ne peut traiter les données des personnes concernées que dans le cadre du mandat et des instructions du mandant, sauf cas exceptionnel au sens de l'art. 10a LPD en liaison avec l'art. 13 al. 1 LPD ou de l'art. 28 al. 3 a) RGPD. Canon doit immédiatement informer le partenaire contractuel si elle estime qu'une instruction viole les lois applicables. Canon peut suspendre l'exécution de l'instruction jusqu'à ce qu'elle ait été confirmée ou modifiée par le partenaire contractuel.
- 4.2 Dans son domaine de responsabilité, Canon concevra l'organisation interne de l'entreprise de manière qu'elle réponde aux exigences particulières en matière de protection des données. Pour assurer une protection adéquate des données du partenaire contractuel, Canon prendra des mesures techniques et organisationnelles qui répondent aux exigences de l'art. 7 LPD en liaison avec l'art. 10a al. 2 LPD et de l'art. 32 RGPD. Canon doit mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles qui garantissent la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résistance des systèmes et des services intervenant dans le traitement. Les mesures techniques et organisationnelles sont mises à disposition sur demande. Le mandant est tenu de veiller à ce que ces mesures assurent un niveau de protection adéquat contre les risques auxquels sont exposées les données à traiter. Canon est en droit de modifier les mesures de sécurité prises, mais doit veiller à ce que le niveau de protection ne soit pas inférieur au niveau de protection convenu contractuellement.

- 4.3 Canon aide le mandant, dans la mesure convenue et dans la limite de ses capacités, à honorer les demandes et réclamations de la part de personnes concernées conformément à l'art. 8 LPD ou au chapitre III RGPD et à respecter les obligations énoncées aux art. 33 à 36 du RGPD.
- 4.4 Canon garantit qu'il est interdit aux collaborateurs intervenant dans le traitement des données du partenaire contractuel et aux autres personnes travaillant pour Canon de traiter les données en dehors du cadre des instructions. Canon garantit en outre que les personnes autorisées à traiter les données personnelles se sont engagées à respecter la confidentialité ou sont soumises à une obligation légale appropriée de garder le secret. L'obligation de confidentialité/de garder le secret reste en vigueur même une fois que le mandat a pris fin.
- 4.5 Canon informe immédiatement le partenaire contractuel si elle a connaissance d'éventuelles violations de la protection des données personnelles du partenaire contractuel. Canon prend les mesures nécessaires pour sécuriser les données et atténuer les éventuelles conséquences négatives sur les personnes concernées et se met immédiatement d'accord avec le partenaire contractuel à cette fin.
- 4.6 Canon indique au partenaire contractuel l'interlocuteur à contacter pour les questions de protection des données qui se posent dans le cadre du contrat.
- 4.7 Canon garantit qu'elle remplit ses obligations conformément à l'art. 7 LPD ou à l'art. 32 al. 1 let. d) RGPD, lesquelles lui imposent de prévoir une procédure de contrôle régulier de l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles visant à assurer la sécurité du traitement.
- 4.8 Canon rectifie ou supprime les données faisant l'objet du contrat moyennant une rémunération distincte si le partenaire contractuel le lui demande et si cela relève du cadre des instructions. Si une suppression conforme aux dispositions sur la protection des données ou une limitation correspondante du traitement des données n'est pas possible, Canon s'engage à détruire les supports de données et tout autre matériel conformément aux dispositions sur la protection des données sur demande du partenaire contractuel dans le cadre d'un mandat individuel ou à restituer ces supports au partenaire contractuel, si cela n'est pas déjà prévu au contrat. Dans des cas particuliers, à déterminer par le partenaire contractuel, un stockage ou un transfert sont effectués. Pour cela, la rémunération et les mesures de protection doivent faire l'objet d'un accord à part si elles ne sont pas déjà définies par contrat.
- 4.9 Si une personne concernée fait valoir des prétentions quelconques à l'encontre du partenaire contractuel en vertu de l'art. 15 LPD ou de l'art. 82 RGPD, Canon s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à aider le mandant à se défendre contre ces prétentions.

5. Droits et obligations du partenaire contractuel

- 5.1 Le partenaire contractuel est tenu d'informer Canon immédiatement et de manière exhaustive s'il constate des erreurs ou des irrégularités dans les prestations fournies par Canon au regard des dispositions en matière de protection des données.
- 5.2 En cas de réclamation d'une personne concernée à l'encontre du partenaire contractuel visant à faire valoir un droit au titre de l'art. 15 LPD ou de l'art. 82 RGPD, le paragraphe 4.9 s'applique par analogie.
- 5.3 Le partenaire contractuel indique à Canon l'interlocuteur à contacter pour les questions de protection des données qui se posent dans le cadre du contrat.

6. Demandes de la part de personnes concernées

Si une personne concernée adresse une demande de rectification, de suppression ou d'information à Canon, Canon renvoie la personne concernée vers le partenaire contractuel, pour autant qu'une attribution au partenaire contractuel soit possible sur la base des indications fournies par la personne concernée. Canon transmet immédiatement la demande de la personne concernée au partenaire contractuel. Canon assiste le partenaire contractuel dans la mesure de ses possibilités sur instruction, sous réserve que cela ait fait l'objet d'un accord. Canon n'est pas responsable si le mandant ne répond pas à la demande de la personne concernée, s'il n'y répond pas correctement ou s'il n'y répond pas en temps voulu.

7. Moyens de preuve

- 7.1 Canon prouve au partenaire contractuel, par des moyens appropriés, le respect des obligations qui lui incombent en matière de protection des données.

- 7.2 Si, dans des cas particuliers, des inspections par le partenaire contractuel ou par un inspecteur mandaté par le partenaire contractuel s'avèrent nécessaires, celles-ci doivent être effectuées aux frais du partenaire contractuel pendant les heures ouvrables normales et sans perturber le fonctionnement de l'entreprise, après notification préalable dans un délai raisonnable. Canon peut faire dépendre cette inspection de la notification préalable dans un délai raisonnable et de la signature d'une déclaration de confidentialité concernant les données d'autres partenaires contractuels et les mesures techniques et organisationnelles prises. Si l'inspecteur mandaté par le partenaire contractuel est en concurrence avec Canon, Canon est en droit de s'y opposer. Les frais engagés par Canon pour une inspection sont à la charge du partenaire contractuel.
- 7.3 Si une autorité de contrôle de la protection des données ou une autre autorité de contrôle souveraine du partenaire contractuel procède à une inspection, le paragraphe 7.2 s'applique par analogie. Il n'est pas nécessaire de signer un accord de confidentialité si cette autorité de contrôle est soumise au secret professionnel ou à une obligation légale de garder le secret, pour lesquels une violation du code pénal est pertinente.

8. Sous-traitants subordonnés (sous-contractants)

- 8.1 Le recours à des sous-traitants en tant qu'autres responsables du traitement des commandes n'est autorisé que si le partenaire contractuel a donné son accord préalable.
- 8.2 Il y a relation de sous-traitance soumise à autorisation lorsque Canon confie à d'autres contractants la totalité ou une partie de la prestation convenue dans le contrat. Canon conclura des accords avec ces tiers dans la mesure nécessaire pour garantir des mesures appropriées de protection des données et de sécurité de l'information.
- 8.3 Les entreprises auxquelles Canon fait appel en tant que prestataires de services auxiliaires pour l'aider dans l'exécution de la commande ne sont pas considérées comme des sous-traitants supplémentaires. Ces services auxiliaires comprennent, par exemple, les services de télécommunication, l'approvisionnement en consommables et les services de nettoyage et d'élimination. Canon est toutefois tenu de conclure des accords contractuels appropriés et conformes à la loi afin de garantir la protection et la sécurité des données du cocontractant, même en cas de sous-traitance de prestations annexes.
- 8.4 Si Canon passe des commandes à des sous-traitants qui ne fournissent pas uniquement des prestations accessoires, il incombe à Canon de transférer au sous-traitant ses obligations en matière de protection des données découlant du présent contrat.
- 8.5 Canon informera le Cocontractant de toute modification envisagée concernant le recours à des sous-traitants supplémentaires ou le remplacement de sous-traitants existants, ce qui permettra au Cocontractant de s'opposer à de telles modifications dans les 14 jours suivant la réception de l'information par l'AG. Le contractant ne refusera pas l'approbation de telles modifications sans motif valable.

9. Obligations d'information, clause de forme écrite

- 9.1 Si les données du partenaire contractuel stockées chez Canon venaient à être mises en danger par saisie ou confiscation, par procédure d'insolvabilité ou concordataire ou par d'autres actions ou mesures de tiers, Canon doit immédiatement en informer le partenaire contractuel. Canon doit immédiatement informer toutes les personnes responsables dans ce contexte que la souveraineté et la propriété des données incombent exclusivement au mandant en tant que «mandant» au sens de LPD ou «responsable du traitement» au sens de RGPD.
- 9.2 Toute modification et tout avenant à la présente annexe et à toutes ses composantes – y compris toute garantie éventuelle donnée par le mandataire – nécessitent un accord écrit, qui peut également se présenter sous forme électronique (format texte), ainsi qu'une stipulation expresse indiquant qu'il s'agit d'une modification ou d'un complément aux présentes conditions générales.
- 9.3 En cas de contradiction, les dispositions des présentes CG TDPST prévalent sur les dispositions du contrat principal. Par ailleurs, elles s'appliquent en complément aux conditions générales de Canon et sont subordonnées à celles-ci, disponible sur www.canon.ch/agb. La nullité de certaines parties des présentes CG TDPST n'affecte pas la validité des autres dispositions des CG TDPST.

Conditions générales du traitement des données personnelles par sous-traitance (CG TDPST) de Canon (Suisse) SA



Annexe A aux conditions générales de traitement des commandes

Objet du traitement :	La nature et la finalité du traitement :	Type de données à caractère personnel :	Catégories de personnes concernées :	La suppression et la rectification des données :	Sous-traitants autorisés :
1. Préinstallation des systèmes d'impression/ systèmes multifonctions	Les fichiers de pré-installation sont transmis électroniquement à l'exécutante par le biais d'un outil mis à disposition par l'exécutante (Secure File Transfer ou autre transfert crypté). Le cas échéant, la transmission à un sous-traitant s'effectue par ce biais. Le preneur d'ordre / sous-traitant stocke les données dans un réseau sécurisé et les transfère électroniquement sur les objets du contrat. Les données sont ensuite effacées de l'emplacement de stockage du contractant/sous-traitant. Les objets du contrat sont remis au client.	Données personnelles, données d'adresse, données de télécommunication, adresses IP, centres de coûts.	Collaborateurs	Est de la responsabilité du client.	<ul style="list-style-type: none"> • BIG AI's AG, Chriesbaumstrasse 6., 8604 Volketswil • Nippon Express (Netherlands) BV, Bosporusstraat 10, 3199 LJ Maasvlakte, Rotterdam, Pays-Bas
2. Suppression des données à caractère personnel après le retour des systèmes d'impression/multifonctions.	Les supports de données des objets du contrat sont effacés par les sous-traitants à l'aide d'un logiciel d'effacement ou en utilisant les routines d'effacement propres au système.	Non connu - Le traitement est effectué uniquement par le client.	Non connu - Le traitement est effectué uniquement par le client.	Est de la responsabilité du client.	<ul style="list-style-type: none"> • BIG AI's AG, Chriesbaumstrasse 6., 8604 Volketswil
3. La maintenance/ entretien à distance des éléments du contrat, dans la mesure où Canon est principalement chargé du traitement des données à caractère personnel.	Aucune donnée personnelle n'est traitée. Il ne peut toutefois pas être exclu que celles-ci soient portées à la connaissance du technicien de service par voie optique au cours de travaux d'entretien, en cas de manque de protection par le client. Le traitement n'est effectué que par le client lui-même.	Non connu - Le traitement est effectué uniquement par le client.	Non connu - Le traitement est effectué uniquement par le client.	Est de la responsabilité du client.	aucun

**Conditions générales du traitement des données
personnelles par sous-traitance (CG TDPST)
de Canon (Suisse) SA**



Objet du traitement :	La nature et la finalité du traitement :	Type de données à caractère personnel :	Catégories de personnes concernées :	La suppression et la rectification des données :	Sous-traitants autorisés :
<p>4. Fournir les services de cloud computing uniFLOW Online, y compris les services d'hébergement, de maintenance et de support associés, ainsi que d'autres services professionnels.</p>	<p>Les données personnelles transférées sont traitées conformément à l'accord de fourniture des services en ligne d'uniFLOW, tels que les fonctionnalités de connexion, la comptabilisation des coûts d'impression et les rapports.</p>	<p>Non connu en détail - Dépend de l'utilisation des services, mais généralement des adresses électroniques, des informations de connexion et des noms d'utilisateur.</p>	<p>Utilisateurs et administrateurs de mandants des services cloud en ligne uniFLOW (par ex. collaborateurs, représentants, candidats et intérimaires du client)</p>	<p>Est de la responsabilité du client.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Canon Europa N.V., Bovenkerkerweg 59, 1185 XB Amstelveen, Pays Bas • NT-ware Systemprogrammierungs-GmbH, Niedersachsenstrasse 6, D-49186 Bad Iburg, Allemagne avec Microsoft Ireland Operations Ltd, South County Business Park, Dublin, D18, Irlande en tant que sous-traitant agréé
<p>5. Fournir les services de cloud computing Therefore Online, y compris les services d'hébergement, de maintenance et de support associés, ainsi que d'autres services professionnels.</p>	<p>Les données personnelles transférées sont traitées conformément à l'accord de fourniture des services de cloud computing de Therefore Online, tels que la fonctionnalité de connexion et l'archivage de documents.</p>	<p>Non connu en détail - Dépend de l'utilisation des services, mais généralement des adresses électroniques, des informations de connexion et des noms d'utilisateur.</p>	<p>Utilisateurs et administrateurs de mandants des services cloud de Therefore Online (par ex. employés, représentants, candidats et intérimaires du client)</p>	<p>Est de la responsabilité du client.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Canon Europa N.V., Bovenkerkerweg 59, 1185 XB Amstelveen, Niederlande • Therefore Corporation GmbH, Wiener Strasse 2/2, 2340 Moedling, Autriche avec Microsoft Ireland Operations Ltd, South County Business Park, Dublin, D18, Irlande, en tant que sous-traitant agréé
<p>6. Fournir les services cloud de Scan2X Online, y compris les services d'hébergement, de maintenance et de support associés, ainsi que d'autres services professionnels.</p>	<p>Les données personnelles transférées sont traitées conformément à l'accord de fourniture des services cloud de Scan2X Online, comme la fonctionnalité de connexion et la numérisation des documents.</p>	<p>Non connu en détail - Dépend de l'utilisation des services, mais généralement des adresses électroniques, des informations de connexion et des noms d'utilisateur.</p>	<p>Utilisateurs et administrateurs de mandants des services cloud de Scan2X Online (par ex. employés, représentants, candidats et intérimaires du client)</p>	<p>Est de la responsabilité du client.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Canon Europa N.V., Bovenkerkerweg 59, 1185 XB Amstelveen, Pays Bas • Avantech Software, Avantech Building, St Julians Road, San Gwann SGN2804, Malta avec Microsoft Ireland Operations Ltd, South County Business Park, Dublin, D18, Irlande en tant que sous-traitant agréé

**Conditions générales du traitement des données
personnelles par sous-traitance (CG TDPST)
de Canon (Suisse) SA**



Objet du traitement :	La nature et la finalité du traitement :	Type de données à caractère personnel :	Catégories de personnes concernées :	La suppression et la rectification des données :	Sous-traitants autorisés :
<p>7. Fournir le service de collaboration en ligne Canon Workspace Cloud, y compris les services d'hébergement, de maintenance et de support associés, ainsi que d'autres services professionnels.</p>	<p>Les données à caractère personnel transférées seront traitées conformément à l'accord de fourniture du service de collaboration en ligne Canon Workspace Cloud, comme les fonctionnalités de connexion, la numérisation de documents et l'archivage de documents via le portail CWC et les solutions associées.</p>	<p>Non connu en détail - Dépend de l'utilisation des services, mais généralement des adresses électroniques, des informations de connexion et des noms d'utilisateur.</p>	<p>Utilisateurs et administrateurs de mandants du service Canon Workspace Collaboration Online Cloud (par ex. employés, représentants, candidats et intérimaires du client).</p>	<p>Est de la responsabilité du client.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Canon Europa N.V., Bovenkerkerweg 59, 1185 XB Amstelveen, Pays Bas • Therefore Corporation GmbH, Wiener Strasse 2/2, 2340 Moedling, Autriche • Avantech Software, Avantech Building, St Julians Road, San Gwann SGN2804, Malta • I.R.I.S. Group, Rue du Bosquet 10, Mont-Saint-Guibert, Walloon Brabant, 1435, Belgique avec Microsoft Ireland Operations Ltd, South County Business Park, Dublin, D18, Irlande en tant que sous-traitant agréé
<p>8. Fournir les services PRISMAprepare Go Cloud, y compris les services d'hébergement, de maintenance et de support associés, ainsi que d'autres services professionnels.</p>	<p>PRISMAprepare Go est un service de workflow en nuage pour les imprimeries de petite et moyenne taille. Il permet aux prestataires de services d'impression (clients de Canon, c'est-à-dire les responsables) de recevoir des travaux d'impression de leurs clients (donneurs d'ordre d'impression) via un portail web/formulaire web et de préparer ces documents (travaux) pour l'impression sur leurs presses.</p>	<p>Prestataires de services d'impression : nom, adresse électronique, nom de la société Commanditaires d'impression : Nom, adresse électronique.</p>	<p>Les clients finaux des clients Canon - les donneurs d'ordre d'impression Les employés des clients : Administrateurs, opérateurs.</p>	<p>La période de conservation est valable pour la durée du contrat de service principal. Toutes les données d'un client (y compris les données à caractère personnel) sont supprimées 30 jours après la fin de l'abonnement avec ce client (prestataires de services d'impression). Tant que l'abonnement est en cours, aucune donnée n'est automatiquement supprimée. Le prestataire de services d'impression a la possibilité de supprimer les données du client dans l'environnement PRISMA. Il est de la responsabilité du prestataire de services d'impression de gérer les fichiers envoyés par le</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Canon Europa N.V., Bovenkerkerweg 59, 1185 XB Amstelveen, Pays Bas • Microsoft Ireland Operations Ltd, South County Business Park, Dublin, D18, Irlande • SendGrid, Centres de données basés aux États-Unis, situés à Herndon, VA; Las Vegas, NV; et Chicago, IL. Les centres de données locaux reçoivent le courrier et le transmettent aux centres de données mentionnés ci-dessus pour traitement, HQ address: 1801 California St, Denver, CO 80202, United States • Auth0, Utilisé pour les clients du Royaume-Uni, Suisse et de l'UE, il se trouve dans la région européenne d'AWS, qui se compose d'un centre de données principal à Francfort

Conditions générales du traitement des données personnelles par sous-traitance (CG TDPST) de Canon (Suisse) SA



				donneur d'ordre d'impression et de les supprimer une fois le travail terminé.	(Allemagne) avec adresse du siège social: 10800 NE 8th St Ste 700, Bellevue, WA 98004, United States
Objet du traitement :	La nature et la finalité du traitement :	Type de données à caractère personnel :	Catégories de personnes concernées :	La suppression et la rectification des données :	Sous-traitants autorisés :
9. Analyse des erreurs en utilisant des fichiers de trace pour les produits logiciels	Les données d'analyse (données de traçage) sont transmises électroniquement à l'exécutante ou au fabricant du produit logiciel, pour l'analyse des erreurs, via un outil mis à disposition par l'exécutante (Secure File Transfer). Une fois l'analyse des erreurs terminée, les données sont effacées de l'emplacement de stockage du preneur d'ordre ou du fabricant.	Non connu en détail - En fonction de l'utilisation du logiciel en question, mais en général : <ul style="list-style-type: none"> • Adresses e-mail, données utilisateur et informations de connexion • Données de base du contrat • Historique des achats • Réclamations et leur traitement • Données de facturation et de paiement du contrat, rappels de paiement 	Non connu en détail - Dépend de l'utilisation du logiciel en question <ul style="list-style-type: none"> • Collaborateurs • Clients • Fournisseurs 	Une fois l'analyse des erreurs terminée, les données sont effacées de l'emplacement de stockage du contractant ou du fabricant. Il n'y a pas de rectification des données chez le prestataire.	<ul style="list-style-type: none"> • Canon Production Printing Germany GmbH & Co. KG P.O. Box 1260, 85581 Poing, Allemagne • Fabricants du produit logiciel selon le contrat principal en tant que sous-traitants agréés
10. Utilisation de données clients tests non anonymisées	Dans la mesure du possible, les données de test sont mises à disposition par le client sous forme anonymisée, pseudonymisée ou agrégée. Si cela n'est pas possible, des données de client-test non anonymisées sont nécessaires pour des études de faisabilité ou la recherche d'erreurs. Les fichiers sont transmis au Canon par voie électronique via un outil mis à disposition par le prestataire (Secure File Transfer ou autre passerelle cryptée). Canon stocke les données sur un réseau sécurisé	Dépend de l'utilisation du logiciel en question, mais en général : <ul style="list-style-type: none"> • Données de base clients • Données de base des fournisseurs • Données de base des personnes (numéro AVS, date de naissance, assurance, services sociaux, etc.) 	Dépend de l'utilisation du logiciel en question <ul style="list-style-type: none"> • Collaborateurs • Fournisseurs • Clients finaux • Preneurs d'assurance du client 	Une fois l'étude de faisabilité ou l'analyse des erreurs terminée, les données clients-tests non anonymisées sont effacées de l'emplacement de stockage du Canon. Il n'y a pas de rectification des données chez Canon. L'effacement et la rectification des données dans l'environnement de production relèvent de la responsabilité du client.	Producteur du produit logiciel selon le contrat principal

**Conditions générales du traitement des données
personnelles par sous-traitance (CG TDPST)
de Canon (Suisse) SA**



	et les transfère électroniquement dans l'environnement de test. Une fois l'étude de faisabilité ou le dépannage terminé, les données sont effacées de l'emplacement de stockage du Canon.				
--	--	--	--	--	--